



# La Lettre du Guide de l'économie équitable

contact [ap2e@orange.fr](mailto:ap2e@orange.fr) <http://www.ap2e.info/> [ap2e.org/](http://ap2e.org/)

05/07/2013 / lectorat 120.000 - Diffusez sans modération à vos proches, amis, réseaux

## URGENT

**16 juillet deuxième rencontre d'Ap2E**  
avec le cabinet du ministre Benoit Hamon  
**24 juillet Présentation loi ESS**  
en Conseil des ministres  
**Septembre 1ere quinzaine**  
Session extraordinaire du Parlement vote  
de la loi ESS

Élaborer ensemble un projet de proposition de loi...  
**« Un droit de préemption des salariés  
en cas de cession de leur entreprise »**

Suite des réunions du 27/10/2011 - 02/02/2012 – 18/10/2012

## INVITATION **RENCONTRE ECHANGE** **Jeudi 18 juillet 2013 : 09h00 - 13h00 Ouverte à tous sur inscription**

Dans le cadre de l'initiative d'Ap2E- Agir pour une économie équitable «droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise» nous vous convions à une **Quatrième Rencontre Partage** pour

- **examiner** le projet de loi du gouvernement « **Dispositions facilitant la transmission d'entreprises à leurs salariés : De l'instauration d'un délai permettant aux salariés de présenter une offre «de rachat » de leur entreprise**
- **nous rassembler** pour amender le texte
- **informer** nos réseaux sociaux et les salariés pour leur proposer d'agir
- **sensibiliser** les citoyennes et citoyens pour mener campagne auprès des élus : parlementaires et maires.

**Assemblée Nationale 1<sup>er</sup> Bureau 126 rue de l'université Paris - Jeudi 18 juillet 2013 8h40**

L'accès à l'assemblée nationale est réglementé. La liste des participants sera déposée **avant le 15/07/2013**

**Merci de vous inscrire sur site ou par courriel - Vous munir d'une pièce d'identité obligatoire à l'entrée**

**Prévoir 20 minutes pour les formalités et l'accès à la salle.**

En savoir plus <http://www.ap2e.info/> ou [ap2e@orange.fr](mailto:ap2e@orange.fr)

La rencontre sera animée par Sylvie Mayer ancien député au Parlement européen et Jean Pierre Caldier co-animateur d'Ap2E

### Proposition d'ordre du jour et de méthodologie

**09H00 Accueil : nos règles** pour un travail commun efficace, **retour** sur les réunions précédentes, **compte rendu des faits marquants** depuis la dernière rencontre échange (présentation visuelle)

**09h30 Analyse du projet de loi du gouvernement** : Revisite en toute transparence et liberté de la dernière version du texte : avis et propositions pour l'amender (*un des principes d'Ap2E : Toute critique sera jumelée avec une proposition*). Pour fluidifier la prise de parole : 2 minutes par intervention.

**11h00 Tour de table des groupes parlementaires présents (0h30)**

Proposition des parlementaires pour présenter les amendements aux assemblées (Assemblée nationale et Sénat)

**11h30 Nos points de convergences et élaboration d'un plan de communication :**

- ✓ Les parlementaires et plus particulièrement les parlementaires cumulant avec un mandat de maire.
- ✓ Les salariés
- ✓ Les réseaux sociaux et les citoyennes et citoyens
- ✓ Dossier de presse pour les médias

Dans l'attente de notre rencontre, cordialement  
Jean Pierre Caldier – Sylvie Mayer

### Sommaire de votre dossier

Un engagement de campagne - Quel changement pour 100.000 à 200.000 futurs chômeurs inéluctables par an?

Malgré des promesses limpides, la montagne va-t-elle accoucher d'une souris?

[Autres documents textes de loi et comparatif](#)

<http://www.ap2e.info/salari%C3%A9s-propri%C3%A9taires/18-juillet-2013-9h00/>



« Chacun participe, sans engager ni représenter une organisation. Il apporte au groupe son

vécu et son expertise.

Le groupe co-construit et élabore un projet. Chacun peut alors reprendre tout ou partie du projet, tel quel ou modifié dans le cadre de ses engagements et activités. »

Contact [ap2e@orange.fr](mailto:ap2e@orange.fr) Sylvie Mayer 06 81 74 10 13 Jean Pierre Caldier 06 85 71 79 40

[Formulaire d'inscription sur site](#)

[Ou par courriel](#) (Nom prénom mail téléphone) : [ap2e@orange.fr](mailto:ap2e@orange.fr)

<http://www.ap2e.info/> - <http://www.ap2e.info/salari%C3%A9s-propri%C3%A9taires/18-juillet-2013-9h00/>

## Un engagement de campagne...

Vendredi 2 Mars 2012 François Hollande s'engage pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Lors de son intervention devant la grande majorité des responsables de l'ESS en France, il a présenté les 10 mesures qu'il propose pour soutenir le développement de l'ESS.

« **Proposition 6.** Faciliter la transmission ou la reprise d'entreprises par les salariés, en instituant un droit de préférence de rachat, à égalité d'offre, au bénéfice des salariés. »

<http://www.parti-socialiste.fr/communiqués/francois-hollande-sengage-pour-leconomie-sociale-et-solidaire-ess>

*Les promesses n'engagent que ceux qui les ont faites...*

## Quel changement pour 100.000 à 200.000 futurs chômeurs inéluctables par an ?

« Sur 200 000 PME et ETI, les opérations de cessions ont concerné en 2010 environ 1,4 million d'emplois pour 12.000 sociétés reprises (Source BPCE, cf. annexe du titre II).

Plusieurs milliers d'entreprises saines ne sont pas reprises. Les différentes données chiffrées apportent des éclairages quelque peu hétérogènes qui ne permettent pas de donner un chiffre annuel des emplois perdus du fait de l'absence de repreneurs. Mais on peut estimer que 100.000 à 200.000 emplois disparaissent pour ce motif...

...Aujourd'hui, la consultation du comité d'entreprise est de droit pour toutes les cessions entraînant un transfert des pouvoirs de direction et de contrôle de l'entreprise, sauf pour les entreprises de moins de 50 salariés dans lesquelles il n'y a pas d'obligation d'information ni de consultation des salariés et de leurs représentants. »

*Extraits de l'étude d'impact et de l'exposé des motifs édités par le Ministère*

## Le Changement c'est maintenant !!!

« **Les options examinées :** Deux options ont été examinées :

1. **Accorder un droit de préférence** au profit des salariés pour la reprise des entreprises ;
2. **Mettre en place une obligation préalable d'information** des salariés en cas de volonté de cession.

**Cette option d'accorder un droit de préférence n'a pas été retenue car elle s'est avérée lourde et complexe à mettre en œuvre et fragile juridiquement.**

En effet, un tel droit pourrait être considéré comme une atteinte au principe d'égalité, au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre.

En outre, un tel droit de préférence serait techniquement difficile à mettre en œuvre dès lors que, au-delà du seul prix, dans des opérations de cessions, les différentes offres susceptibles d'être formulées sont souvent de périmètre et de contenu différents, ce qui rend les comparaisons techniquement très difficiles.

*Extraits de l'étude d'impact et de l'exposé des motifs édités par le Ministère*

## Le Ministre est-il informé des engagements du Président de la République ?

Le programme du candidat aurait-il été improvisé au point de séduire sans être réalisable ?

## Malgré des promesses limpides la montagne va-t-elle accoucher d'une souris ?

Sans rentrer dans les querelles de chiffres, constatons que le seuil des 3 millions de chômeurs est atteint, comme en 1993 (20 ans...), et dépassé. A l'époque 5 ans ont été nécessaires pour repasser durablement en dessous de ce seuil. Le seuil de 1 million a été dépassé en 1977, celui de 2 millions en 1982. Après cinq ans de progression, en mai 2013 le nombre de chômeurs était de 3.264.500 inscrits (Ministère du travail). En incluant les chômeurs ayant une activité réduite (catégories B et C) Pôle emploi recensait plus de 5 millions de chômeurs avec l'Outremer.

Sur les 12 dernier mois : 38.166 chômeurs de plus chaque mois. Soit plus de 1700 par jour, 242 par heure, 4 par minute, 1 toutes les 15 secondes.

.../...

## Malgré des promesses limpides la montagne va-t-elle accoucher d'une souris? Suite...

38.166 chômeurs de plus chaque mois : plus de 1700 par jour, 242 par heure, 4 par minute, 1 toute les 15 secondes.

Au jour le jour, seules quelques centaines de licenciements sont médiatisées, laissant apparaître des milliers d'autres à la publication des statistiques mensuelles. Pensons aussi à ces milliers d'autres qui dans l'indifférence générale doivent annoncer à leur conjoint, enfants et proche leur nouvelle situation.

([Agoravox](#) : chômeurs mai 2010 : 4 538 200, mai 2011 : 4 658 600, mai 2012 : 4 960 000, mai 2013 : 5 418 400 (listes catégories A,B,C (D,E)

### Plutôt que d'évoquer une fatalité irrémédiable et dévastatrice, favorisons par anticipation le maintien des emplois.

Nous vous proposons des solutions fondées sur une co-construction qui allie démocratie participative et démocratie délégataire. Ce projet de proposition de loi (PPL) que nous avons coconstruit, a été soutenu à l'unanimité par le Conseil National des Scop.

Les deux dernières campagnes électorales ont été fertiles en prises de position et promesses :

Le droit de préemption et/ou de préférence...

- Une proposition soutenue par plusieurs candidats aux élections présidentielles dont *François Hollande* PS, *Jean Luc Mélenchon* Front de Gauche
- Une idée soutenue publiquement par l'ensemble des partis, les candidats ou leurs représentants, *Roselyne Bachelot* au nom de Nicolas Sarkozy UMP, *Eva Joly* EELV, *Corinne Lepage* CAP 21, *Razzi Hamadi* Laboratoire du PS, *Alain Lipietz* EELV, *François Longéras* et *Sylvie Mayer* Front de Gauche de l'ESS, *Pierre Laurent* PCF et les 17 listes Front de Gauche aux élections régionales, *Robert Rochefort* pour François Bayrou Modem

Nous vous proposons ci-dessous un tableau comparatif du projet de loi du Ministre de l'Economie sociale et solidaire et de la proposition de loi co-construite à l'initiative d'**Ap2E**.

Comparaison	Proposition de loi coconstruite à l'initiative d'Ap2E	Projet de loi gouvernemental après consultation du CESE (1) et du CSESS (2)
<b>TITRE : Pour les salariés un</b>	<b>Droit d'information et de préemption</b>	<b>Droit d'information préalable</b>
✚ Action des salariés	Information et consultation des salariés organisées et formalisées	Information non formalisée : peut être effectuée selon tout moyen et, notamment, par voie d'affichage sur le lieu de travail.
✚ Délai de réponse des salariés	Trois mois	Deux mois de la date de notification par le cédant
✚ Proposition de rachat des salariés	prioritaire	en concurrence avec d'autres
✚ Modifications des conditions de cession par le vendeur	La procédure de consultation est à recommencer	Aucune obligation pour le cédant + droit de ne plus consulter les salariés pendant 2 ans
✚ Sanction si non respect de la loi	Nullité absolue	Nullité relative (droit de saisir les tribunaux)
✚ Accompagnement des salariés	Intervention documentaire des SCOP	NEANT
✚ Droit de préemption des communes (loi Dutreil)	INCLUS	NEANT
✚ Procédures judiciaires	INCLUDES	EXCLUES formellement
✚ Poursuite de l'exploitation contrats et conventions nécessaires	INCLUS	NEANT
✚ Financement spécifique	INCLUS 10% épargne salariale	NEANT
✚ Reprise en ESS	INCLUS	NEANT
✚ Publicité et affichage de la loi	INCLUS	NEANT

Ils ont été consultés voir listes : [Conseil économique social et environnemental](#) (2) [Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire](#)

### Résultat :

Un projet de loi du gouvernement qui constate que les salariés des entreprises de plus de 50 salariés sont informés via le comité d'entreprise et qui concède un **petit droit d'information, préconisé sur panneau d'affichage**, aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés.

Bien sur il concède aussi à tous les salariés un **droit de saisir les tribunaux** si les cédants ne respectent pas la loi.

**Si tous respectent leurs paroles et leurs écrits  
Une loi qui devra donc être amendée par une large majorité avant d'être votée.**

Les promesses n'engagent pas ceux qui les écoutent, mais ceux qui les ont faites.